

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES CYBERWINGS (17/04/2026)

Les présentes conditions générales de prestations de services s'appliquent aux services fournis par CYBERWINGS à ses clients tels que définis dans la proposition de services. CYBERWINGS et le Client sont désignés ci-après individuellement par « **la Partie** » et collectivement par « **les Parties** ».

LA FOURNITURE DES PRESTATIONS DE SERVICES PAR CYBERWINGS EST SOUMISE AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en français. Une traduction peut être fournie à titre de commodité uniquement. En cas de divergence ou d'interprétation entre les versions, la présente version en française prévaudra.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Générales, tant au pluriel qu'au singulier, auront la signification suivante :

« **Audit** » désigne toute personne physique ou morale, entité, unité organisationnelle, service, site, système, environnement technique ou périmètre fonctionnel faisant l'objet, en tout ou partie, des Prestations. Sauf mention contraire dans la Commande, le Bénéficiaire est l'Audit.

« **Bénéficiaire** » désigne toute personne physique ou morale pour le compte ou au bénéfice de laquelle le Client commande les Prestations et/ou à laquelle tout ou partie des Livrables est remis. Sauf mention contraire dans la Commande, le Client est le Bénéficiaire.

« **Client** » désigne toute personne physique ou morale ayant la qualité de professionnel désignée dans la Proposition, et qui souscrit les Prestations auprès de CYBERWINGS et seule tenue, sauf stipulation expresse contraire, au paiement du prix et à l'exécution des obligations contractuelles à l'égard de CYBERWINGS.

« **Commande** » désigne la Proposition acceptée par le Client, par le biais d'une confirmation écrite, de l'émission d'un bon de commande correspondant aux termes de la Proposition, ou toute autre méthode convenue entre les Parties.

« **Conditions Générales** » les présentes conditions générales de prestations de services et tout document annexé ou visé dans les présentes conditions générales.

« **Contrat** » désigne le contrat conclu entre CYBERWINGS et le Client, qui comprend les Conditions Générales et la Commande. Le Contrat peut être complété, selon le cas, par toute convention de service, autorisation de test, document d'exécution, engagement du Bénéficiaire ou de l'Audit, expressément visé dans la Commande ou signé dans le cadre des Prestations.

« **CYBERWINGS** » désigne la société CYBERWINGS, société par actions simplifiée, immatriculée sous le numéro 838 157 865 au Registre du commerce et des sociétés de Marseille, dont le siège social est situé au 565, Avenue du Prado – 13008 Marseille et représentée par son représentant en exercice, ou toute entité affiliée expressément désignée dans la Commande.

« **Livrables** » désigne tous rapports, analyses, études, cahier des charges, restitutions, présentations, comptes rendus, recommandations, feuilles de route, scripts, supports ou autres documents numériques ou papier établis par CYBERWINGS dans le cadre de l'exécution des Prestations et destinés, selon la Commande, au Client et/ou au Bénéficiaire.

« **Prestations** » désigne l'ensemble des prestations commandées par le Client, décrites dans les présentes Conditions Générales et désignées dans la Commande. Si applicable, les « **Prestations Qualifiées** » désignent les Prestations expressément identifiées comme qualifiées PASSI dans la Commande, réalisées par CYBERWINGS lorsque celle-ci est titulaire, à la date de la Commande, d'une qualification PASSI (Prestataire d'audit de la sécurité des systèmes d'information) en vigueur couvrant les activités concernées. Les activités

couvertes par le référentiel PASSI sont les audits d'architecture, de configuration, de code source, test d'intrusion et audit organisationnel et physique.

« **Proposition** » désigne le document communiqué par CYBERWINGS au Client, désignant le Client et si applicable, le Bénéficiaire et/ou l'Audité, les Prestations, le prix et le cas échéant tous éléments spécifiques aux Prestations.

ARTICLE 2 : OBJET ET CONCLUSION DU CONTRAT

Le Contrat, composé de ces Conditions Générales, de la Commande et de tout document annexé, a pour objet de définir les modalités et conditions de fourniture des Prestations et d'utilisation des Livrables.

L'acceptation du Contrat par un des préposés ou collaborateurs du Client est réputée faite au nom et pour le compte du Client par une personne dûment habilitée.

Le Contrat prévaut sur tout autre document émanant de CYBERWINGS ou du Client, notamment sur toutes conditions d'achat du Client qui n'auraient pas été acceptées expressément par CYBERWINGS et annule et remplace tout accord écrit ou oral convenu entre les Parties ayant le même objet.

Pour toute Prestation Qualifiée, les Parties concluront en complément une convention de service et ses documents d'exécution. Ces documents prévalent sur les présentes Conditions Générales pour les stipulations exigées par le référentiel PASSI.

Lorsque les Prestations comportent des tests de sécurité, pouvant comprendre des audits, des scans de vulnérabilités et des tests d'intrusion, les Parties concluront une autorisation de tests de sécurité en complément des présentes Conditions Générales, pour préciser la Commande concernant le périmètre et les modalités techniques de ces tests. Le Client déclare et garantit disposer de tous droits, pouvoirs, autorisations et, le cas échéant, mandats nécessaires pour faire signer cette autorisation de test par l'entité habilitée et pour permettre l'exécution des Prestations sur les périmètres concernés. Lorsque le Client n'est pas lui-même titulaire des droits sur le périmètre audité, il s'engage à obtenir la signature de l'Audité, du Bénéficiaire ou de toute autre entité habilitée avant tout démarrage.

Ces documents complémentaires sont considérés comme faisant partie intégrante du Contrat. En cas de contradiction entre les documents contractuels, l'ordre de priorité décroissant suivant s'applique : (i) la convention de service et les documents d'exécution PASSI, le cas échéant ; (ii) l'autorisation de test ou tout document technique spécifique signé pour la mission ; (iii) la Commande ; (iv) les présentes Conditions Générales ; (v) les annexes non contradictoires.

Toute Proposition émise par CYBERWINGS est valable pour une durée d'un (1) mois. La Proposition est établie sur la base des informations communiquées et besoins exprimés par le Client. Dans ce contexte, le Client reconnaît avoir communiqué l'ensemble de ses besoins et avoir reçu de CYBERWINGS toutes les informations et conseils lui permettant de bien connaître les Prestations, d'apprécier leur adéquation à ses besoins et ainsi de passer Commande en connaissance de cause.

La Commande devient ferme et définitive après acceptation des Parties. Toute annulation ou modification de la Commande sera soumise à l'accord préalable écrit des Parties.

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait, au cours de l'exécution des Prestations, en modifier ou étendre le périmètre, le Client devra en aviser CYBERWINGS en précisant spécifiquement les modifications souhaitées et CYBERWINGS adressera au Client une nouvelle Proposition visant à adapter les Prestations.

CYBERWINGS fournit des Prestations exclusivement au Client, les Prestations pouvant toutefois être exécutées au bénéfice du Bénéficiaire ou sur le périmètre de l'Audité, si applicable. Sauf stipulation contraire dans un accord écrit entre les Parties, le Contrat ne saurait être interprété comme accordant des droits à des tiers, notamment aux sociétés affiliées, fournisseurs ou clients du Client, ni comme imposant des obligations à CYBERWINGS à l'égard de ces tiers.

Lorsque les Prestations sont réalisées pour le compte d'un tiers, le Bénéficiaire ou l'Audité, le Client demeure seul cocontractant de CYBERWINGS et seul responsable du paiement des Prestations ainsi que du respect de ses obligations par le Bénéficiaire ou Audité. Le Bénéficiaire ou Audité n'acquiert aucun droit contractuel direct à l'encontre de CYBERWINGS, sauf stipulation expresse contraire dans la Commande ou dans un document signé par CYBERWINGS. Le Client reste responsable du respect du Contrat et s'engage à faire signer au

Bénéficiaire et/ou à l'Audité tout document requis par CYBERWINGS pour l'exécution des Prestations, notamment toute autorisation de test, engagement de confidentialité, engagement relatif aux Livrables.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION ET RÉALISATION DES PRESTATIONS

3.1. Prestations

CYBERWINGS peut fournir les services suivants, sous réserve d'une désignation expresse dans la Commande :

- Conseil et évaluation de la sécurité des systèmes d'information, analyses, appréciation des risques stratégique et/ou opérationnelle, diagnostic,
- Audit (d'architecture, de configuration, de code source et/ou audit organisationnel ou physique, tests d'intrusion),
- Tests d'hameçonnage,
- Revue de sécurité du code, scans de vulnérabilité,
- Renseignement d'origine sources ouvertes,
- Accompagnement afin de piloter et de mettre en œuvre des missions de sécurité numérique,
- Production documentaire,
- Infogérance,
- Assistance à la gestion d'incident et exercices de crise (stratégique / opérationnel),
- Inforensic,
- Formation, sensibilisation ou coaching.

Le contenu détaillé des Prestations, le périmètre, les prérequis, les méthodes et les Livrables sont décrits dans la Commande.

3.2. Exécution des Prestations

CYBERWINGS s'engage à réaliser les Prestations listées dans la Commande, à fournir les Livrables au Bénéficiaire et à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la réalisation des Prestations conformément aux usages de la profession et aux règles de l'art.

CYBERWINGS fournit les Prestations dans le cadre d'une obligation de moyens, ce qui signifie que CYBERWINGS s'engage à déployer tous les efforts, l'expertise et les ressources raisonnables conformément aux usages de la profession et aux exigences réglementaires, mais ne peut pas garantir des résultats spécifiques tels que l'invulnérabilité complète des systèmes, environnements ou organisations entrant dans le périmètre des Prestations.

Le lieu d'exécution des Prestations par défaut se situe dans les locaux définis par CYBERWINGS, hors des locaux du Client, du Bénéficiaire ou de l'Audité. Pour la réalisation des Prestations, CYBERWINGS peut être amenée, avec l'accord des Parties et selon des frais de mission convenus à l'avance, à se rendre sur le site d'exploitation et/ou à accéder aux systèmes, environnements, locaux ou actifs nécessaires à l'exécution des Prestations.

Le cas échéant, le Client devra assurer l'accès du personnel de CYBERWINGS aux systèmes, environnements, locaux ou actifs nécessaires à l'exécution des Prestations, dans la limite des modalités d'exécution prévues dans le Contrat. En cas d'intervention sur le site, le personnel de CYBERWINGS s'engage à se conformer aux règles, notamment d'hygiène et de sécurité, applicables telles que communiquées par écrit préalablement à ladite intervention.

CYBERWINGS réalise les Prestations sur la base des déclarations et éléments communiqués par le Client, le Bénéficiaire, l'Audité ou tout tiers agissant pour leur compte, et ne peut être tenue responsable de toute erreur ou omission si les informations fournies sont incomplètes ou inexacts. Dans le cadre de la réalisation des Prestations, CYBERWINGS n'est pas tenue de vérifier les documents et informations fournis sauf si cette vérification est expressément prévue dans les Prestations.

Les Parties s'engagent à désigner (ou faire désigner) des interlocuteurs disposant des compétences et habilitations suffisantes pour assurer le suivi des Prestations et prendre toute décision nécessaire à leur réalisation. Les Parties pourront modifier à tout moment et sans préavis le personnel qu'ils auront mobilisé dans le cadre des Prestations à condition d'assurer la continuité des compétences et des habilitations nécessaires aux Prestations.

CYBERWINGS pourra sous-traiter la réalisation de toute ou partie des Prestations, et demeurera responsable envers le Client de l'exécution du Contrat. Tous les sous-traitants font l'objet d'un processus de qualification et de validation préalable par CYBERWINGS, et sont soumis à des engagements stricts en termes de qualité, de sécurité et de confidentialité. Pour les Prestations Qualifiées, la sous-traitance sera réalisée dans le respect des exigences applicables (notamment, pour le niveau de qualification élevé, par le recours à un sous-traitant qualifié pour les activités sous-traitées et l'accord du commanditaire dans la note de cadrage).

CYBERWINGS s'engage à exécuter les Prestations de manière impartiale, en toute bonne foi, et à éviter toute situation susceptible de compromettre son indépendance de jugement, notamment dans le cadre des Prestations d'audit et d'évaluation.

3.3. Remise des Livrables

À l'achèvement des Prestations (ou de chaque partie des Prestations, tels que détaillées dans la Proposition), CYBERWINGS fournira au Bénéficiaire le ou les Livrables correspondants, dans un format standard lisible, par tout moyen de communication de son choix, permettant un niveau de sécurité approprié à la sensibilité des informations. Si le Client n'est pas le Bénéficiaire, CYBERWINGS informera le Client de la communication du ou des Livrables au seul Bénéficiaire. Cette remise vaudra bonne exécution par CYBERWINGS de son obligation de délivrance. Sauf mention dans la Commande ou autorisation écrite du Bénéficiaire, seul le Bénéficiaire pourra les lui communiquer selon l'accord entre le Client et le Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la remise du Livrable pour évaluer sa conformité au Contrat et émettre d'éventuelles réserves motivées et documentées. Sans réserve notifiée dans ce délai, ou en cas de paiement intégral de la facture afférente au Livrable, le Livrable est réputé accepté. Le Client fera son affaire de toute coordination avec le Bénéficiaire, notamment pour la remontée d'éventuelles réserves, observations ou demandes relevant de la réception des Livrables.

En cas de non-conformité notifiée dans le délai, CYBERWINGS s'engage à analyser les réserves, à indiquer si elles lui paraissent fondées au regard du Contrat, et, lorsqu'elles le sont, à apporter les corrections ou compléments raisonnablement nécessaires à la mise en conformité des Livrables.

Les Livrables sont basés sur les informations disponibles et les circonstances existantes au moment où les Prestations ont été exécutées et reposent uniquement sur les faits et informations fournis dans le cadre du périmètre des Prestations. CYBERWINGS ne sera pas tenue de l'actualisation des Livrables à partir des événements survenus ultérieurement à leur date d'émission. Dans cette hypothèse, il appartiendra au Client de solliciter, le cas échéant, de CYBERWINGS, la réalisation d'une Prestation complémentaire.

Conformément à l'article 8, CYBERWINGS est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les Livrables et en conséquence, ils ne peuvent être utilisés par le Bénéficiaire ou Audité que pour ses besoins internes, aux seules fins prévues dans le cadre des Prestations. CYBERWINGS n'est pas tenu de communiquer au Client, Bénéficiaire ou Audité les protocoles utilisés pour l'analyse et l'exécution des Prestations, qui font partie de son savoir-faire exclusif.

3.4. Calendrier

Le cas échéant, le planning de réalisation des Prestations est mentionné dans la Commande. Ce planning est établi en fonction des Prestations à titre indicatif.

En cas d'interruption des Prestations pendant plus de deux (2) mois du fait du Client, CYBERWINGS se réserve le droit de résilier le Contrat, ou bien de conditionner la reprise de ses Prestations à une replanification, une mise à jour du périmètre et des prérequis, et/ou une révision de la Proposition. Les frais raisonnables de replanification et de mobilisation des ressources pourront être facturés sur justificatifs ou selon un forfait convenu dans une Commande.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage, tant pour lui-même que pour le compte du Bénéficiaire et/ou de l'Audité lorsqu'ils sont distincts, à :

- i. Coopérer pleinement et de bonne foi avec CYBERWINGS, impliquer les personnes compétentes, désigner un point de contact pour toutes les communications avec CYBERWINGS, respecter les prérequis communiqués, apporter dans les délais utiles toutes les informations et documents ainsi que l'accès en temps utile à toutes les informations, documents, systèmes, environnements de test, données et ressources nécessaires à la bonne exécution des Prestations ;

Si les Prestations nécessitent un déplacement sur site ou un accès distant aux systèmes concernés par les Prestations, le Client doit veiller à ce que CYBERWINGS ait un accès rapide et sans restriction à ces installations, réseaux, logiciels, matériel et personnel, selon les besoins. Le Client est responsable de l'organisation et du maintien de cet accès, y compris toutes les autorisations de sécurité ou permissions nécessaires, pour s'assurer que son équipement est en bon état de fonctionnement et adapté à l'exécution des Prestations, et pour obtenir et maintenir toutes les licences et tous les consentements nécessaires en ce qui concerne les Prestations.

Le Client demeure seul responsable (i) de l'obtention des autorisations des tiers dont les systèmes entrent dans le périmètre, (ii) de la mise en œuvre de toutes les mesures qui lui permettront de maîtriser les risques liés à la réalisation des Prestations (ex. : sauvegardes préalables adaptées), et (iii) de la mise à disposition d'un environnement de test lorsque la Commande le prévoit.

- ii. Payer le prix conformément à la Commande applicable ;
- iii. Respecter et faire respecter les conditions d'utilisation des Livrables.

En cas de manquement du Client, Bénéficiaire ou Audité à ces obligations de coopération, de fourniture d'informations, de mise à disposition d'accès ou de prérequis, CYBERWINGS pourra suspendre l'exécution des Prestations après notification écrite au Client. Les frais supplémentaires raisonnablement engagés du fait de cette suspension (notamment replanification, mobilisation d'intervenants, déplacements annulés) pourront être facturés en plus.

Le Client demeure responsable vis-à-vis de CYBERWINGS de toute défaillance du Bénéficiaire, de l'Audité ou d'un tiers relevant de sa sphère d'intervention.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Le prix est fixé dans la Commande par CYBERWINGS, au cas par cas, notamment compte tenu des Prestations convenues avec le Client.

Les prix indiqués sont fermes et définitifs. Les frais de déplacement et autres dépenses connexes sont facturés en plus.

Un acompte pourra être demandé lors de l'acceptation de la Commande. Le solde sera dû conformément aux modalités prévues dans la Proposition.

À défaut de précision dans la Commande, les Prestations seront facturées comme suit :

- 30 % lors de l'acceptation de la Commande ;
- 70 % après la réalisation des Prestations.

Les Parties conviennent d'échanger les factures sous format électronique, dans le respect de la réglementation applicable. Le Client s'engage à communiquer à CYBERWINGS toute information nécessaire à l'émission et à la réception conformes des factures, notamment à compter de l'entrée en vigueur des obligations légales de facturation électronique. Chaque Partie est responsable, pour ce qui la concerne, du choix, du maintien et du bon paramétrage de sa ou de ses solutions de facturation électronique, y compris de toute plateforme agréée ou de tout prestataire qu'elle mandate.

Le règlement devra être effectué à réception de facture, par virement bancaire aux coordonnées bancaires indiquées par CYBERWINGS. Aucun escompte ne sera dû pour paiement anticipé.

Fidèle à ses engagements de confidentialité et de discrétion, CYBERWINGS applique par défaut les principes de minimisation et de besoin d'en connaître à toutes les étapes de ses processus, y compris lors de la facturation. Ainsi, CYBERWINGS indique, par défaut, sur ses factures uniquement les informations nécessaires à la facturation des Prestations, et en particulier la référence associée (numéro de Commande). Cette précaution permet de ne pas communiquer d'information sur les Prestations (parfois sensibles) à des personnes n'ayant pas le besoin d'en connaître et de limiter l'exposition des Parties en cas fuite d'information. Le Client peut demander, en accord avec CYBERWINGS, l'ajout d'autres informations qu'il jugerait nécessaire à son processus de facturation.

Le Client demeure seul débiteur du prix, y compris lorsque les Prestations sont réalisées au bénéfice d'un Bénéficiaire ou sur le périmètre d'un Audité distinct, y compris en cas de retard de paiement de ces derniers au Client.

Toute facture non intégralement réglée à son échéance entraînera automatiquement et sans mise en demeure préalable l'application d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum forfaitaire de quarante (40) euros en application du Code de commerce, sans préjudice du droit pour CYBERWINGS de suspendre les Prestations, et/ou de résilier le Contrat.

ARTICLE 6 : DURÉE – RÉSILIATION

6.1. Durée

Le Contrat entrera en vigueur à compter de l'acceptation de la Proposition et restera en vigueur pendant la durée d'exécution des Prestations.

6.2. Résiliation anticipée

Les Parties s'engagent à rechercher de bonne foi toutes solutions possibles permettant de parvenir à une résolution rapide et équilibrée des éventuelles difficultés pouvant survenir à l'occasion de l'exécution des Prestations.

Le Contrat pourra être résilié par l'une des Parties de manière anticipée, en cas d'inexécution par l'autre Partie, de l'une de ses obligations découlant du Contrat, dans un délai de 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception précisant le manquement reproché à la Partie défaillante, restée sans effets.

La résiliation prendra alors effet de plein droit sans qu'il soit besoin d'aucune formalité judiciaire, aux torts et griefs de la Partie défaillante, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient lui être demandés.

6.3. Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation anticipée du Contrat imputable au Client, Bénéficiaire ou Audité, pour quelque raison que ce soit, le Client reste redevable envers CYBERWINGS de toutes les sommes déjà facturées et/ou déjà payées (y compris les acomptes), qui resteront acquises à CYBERWINGS et du prix des Prestations déjà réalisées à la date d'effet de la résiliation, des frais engagés non récupérables (notamment sous-traitance, mobilisation d'experts, planification).

En cas de résiliation avant la réunion de lancement, CYBERWINGS pourra facturer l'équivalent d'une demi-journée correspondant aux frais de mobilisation des équipes.

CYBERWINGS retournera au Client ou Bénéficiaire, selon l'accord des Parties, l'ensemble des documents et supports relatifs au Bénéficiaire ou Audité et à ses activités fournis à CYBERWINGS.

Les droits et obligations prévus aux présentes et qui par leur nature (notamment en matière de confidentialité, propriété intellectuelle, responsabilités et garanties et règlement des litiges) devront survivre à la fin du Contrat continueront à produire leurs effets.

6.4. Réversibilité

Lorsque la nature des Prestations le justifie, notamment en cas d'assistance continue ou d'équipe de sécurité numérique externalisée, les Parties peuvent prévoir dans la Commande une phase de réversibilité destinée à

permettre la cessation ou le transfert ordonné des Prestations vers le Client, Bénéficiaire ou Audité ou vers un prestataire tiers désigné par celui-ci.

Sauf stipulation contraire dans la Commande, la réversibilité n'est pas incluse dans le prix des Prestations et donne lieu à facturation complémentaire, sur devis, au temps passé selon les tarifs en vigueur de CYBERWINGS.

La réversibilité porte exclusivement sur les éléments expressément visés dans la Commande ou, à défaut, uniquement sur la transmission des Livrables et un nombre raisonnable de réunions ou échanges de transfert de connaissance. La réversibilité n'emporte aucun transfert des outils internes, méthodes, savoir-faire, modèles, référentiels internes, procédures internes de CYBERWINGS.

CYBERWINGS n'est tenue à aucune obligation de migration technique, de reprise d'historique, de reconstruction documentaire, de remise en format spécifique, d'assistance renforcée, d'intervention auprès de tiers, ni de maintien des Prestations au-delà de leur terme, sauf stipulation expresse contraire dans la Commande.

Le Client s'engage à coopérer de bonne foi pendant la phase de réversibilité, à désigner un interlocuteur disposant des habilitations nécessaires, à prendre toute décision utile dans des délais compatibles avec la bonne exécution de cette phase, et à faire son affaire de la coordination avec tout prestataire entrant.

Sauf stipulation contraire, la phase de réversibilité débute à la date de fin effective des Prestations ou à la date de notification de la résiliation, selon le cas, pour une durée maximale de trente (30) jours calendaires. Toute demande au-delà de cette durée ou excédant le périmètre raisonnable de réversibilité donnera lieu à une proposition commerciale complémentaire.

ARTICLE 7 : GARANTIES ET RESPONSABILITÉS

Les Prestations sont réalisées dans le cadre d'une obligation de moyens et la responsabilité de CYBERWINGS ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution de ses obligations.

CYBERWINGS déclare être titulaire, auprès d'une compagnie notoirement solvable, d'une assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de l'exécution des Prestations.

CYBERWINGS s'engage à fournir tous les Prestations avec un soin et diligences, conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Toutefois, en raison de la complexité des tests de sécurité et de la nature évolutive des cybermenaces, CYBERWINGS ne peut pas garantir l'identification de toutes les vulnérabilités ou failles de sécurité. CYBERWINGS ne peut être tenue responsable des vulnérabilités, menaces ou failles qui ne sont pas détectées au cours de l'exécution des Prestations.

Le Client reconnaît que les tests de cybersécurité et les évaluations de sécurité comportent intrinsèquement certains risques, y compris la perturbation potentielle des systèmes. CYBERWINGS n'est pas responsable des dommages ou pertes subis lors des tests d'intrusion, à condition que CYBERWINGS ait agi avec la diligence requise. Le Client devra signaler à CYBERWINGS toute atteinte constatée au bon fonctionnement de tout système ou environnement entrant dans le périmètre des Prestations suite à la réalisation de celles-ci avant la restitution des Livrables ou au maximum dans un délai de 15 jours après l'intervention de CYBERWINGS, avec l'ensemble des informations étayées permettant à CYBERWINGS de procéder à des investigations.

Pour les Prestations relatives à l'assistance du Bénéficiaire lors des processus de certification, la responsabilité de CYBERWINGS est limitée à la fourniture de conseils et d'un support technique. Le Client reconnaît que la certification est soumise à des actions et vérifications de tiers, et CYBERWINGS ne peut pas garantir que le Bénéficiaire obtiendra la certification et ne peut être tenue responsable des retards, rejets ou échecs de certification causés par les actions ou décisions des auditeurs externes, évaluateurs ou autorités de certification.

En aucun cas, CYBERWINGS ne pourra être tenue envers le Client, y compris en cas de réclamation d'un tiers, pour tous dommages indirects. Sont notamment considérés comme indirects toute perte de marge, perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, atteinte à l'image, perte de chance, et pertes d'exploitation.

En tout état de cause, dans toute la mesure permise par la législation applicable, si la responsabilité de CYBERWINGS venait à se trouver engagée, pour quelque cause que ce soit, il est expressément convenu que le montant des dommages et intérêts et de toute réparation dû par CYBERWINGS au Client, pour toutes causes

confondues, sera strictement limité et ne pourra excéder les sommes effectivement payées par le Client en contrepartie de la fourniture des Prestations à l'origine du dommage.

Aucune des Parties ne sera responsable et ne sera réputée avoir manqué à ses obligations, si ce manquement est dû à un événement extérieur à la volonté d'une ou des Parties, notamment mais sans limitation en cas de guerre civile ou étrangère, émeute, incendie, dégâts des eaux de toutes natures, accidents, cyberattaques, grèves, mouvements sociaux, décisions gouvernementales, réglementaires ou législatives ou toute autre restriction, catastrophes naturelles, interruption des voies de communication ou télécommunication, pénurie d'énergie, de matières premières ou de produits finis, ou toute autre cause qui échapperait au contrôle de l'une des Parties.

Si un cas de force majeure ainsi défini venait à empêcher l'intégralité des Prestations, le Contrat pourra être librement résilié par l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits, titres et intérêts, y compris les droits de propriété intellectuelle et le savoir-faire (quelle qu'en soit la nature, la portée et/ou l'origine), logiciels, outils, éléments détenus par chacune des Parties restent sa propriété exclusive.

En particulier, le Client reconnaît que le savoir-faire, les outils, les méthodes et procédés, les algorithmes et les autres éléments couverts par un droit de propriété intellectuelle appartenant à CYBERWINGS et utilisés ou développés au cours de l'exécution des Prestations constituent des Informations confidentielles. Le Client s'engage, pour son compte et celui du Bénéficiaire ou Audité, à ne pas faire d'ingénierie inverse, copier, divulguer ou mettre à la disposition d'un tiers les outils ou méthodologies et procédés appartenant à CYBERWINGS. CYBERWINGS demeure seule propriétaire des droits de propriété intellectuelle, du savoir-faire, des connaissances et des procédés mis en œuvre dans le cadre des Prestations, et rien dans le présent Contrat ne saurait être interprété comme de nature à conférer un quelconque droit de propriété intellectuelle au Client, Bénéficiaire et/ou Audité sur ces éléments.

Le Bénéficiaire, et le cas échéant, l'Audité peut utiliser les Livrables dans leur forme originale à des fins internes et les reproduire, représenter, adapter et modifier uniquement pour ses besoins internes et aux fins de démonstration de sa sécurité (notamment auprès de ses auditeurs, autorités, clients et partenaires), à l'exclusion de toute commercialisation, cession, mise à disposition autonome ou diffusion publique autre que pour les besoins internes du Bénéficiaire ou Audité. Toute transmission à un tiers est limitée aux extraits strictement nécessaires et doit être assortie d'engagements de confidentialité au moins équivalents aux présentes.

De même, le Client, Bénéficiaire, et/ou Audité demeure le seul propriétaire de tout élément, notamment de tout document, donnée, information, fichier lui appartenant qui pourrait être communiqué à CYBERWINGS pour la réalisation des Prestations ou auquel CYBERWINGS pourrait avoir accès lors de la réalisation des Prestations. CYBERWINGS s'engage à ne les utiliser que pour la réalisation des Prestations demandées par le Client et à les restituer à première demande du Client.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ

Aux fins du présent Contrat, on entend par « **Informations Confidentielles** » toutes les informations, qu'elles soient écrites, électroniques, orales ou autres, divulguées par l'une des Parties (ou par le Bénéficiaire ou Audité) à l'autre, y compris, mais sans s'y limiter, les plans d'entreprise, les données techniques, les logiciels, l'architecture de sécurité, les vulnérabilités des systèmes, les résultats des tests, les conceptions, les prix, les méthodologies exclusives et toute autre information non publique relative aux activités, aux produits, aux services ou à la technologie de la Partie qui les divulgue (ou le cas échéant du Bénéficiaire ou Audité).

Spécifiquement pour le Client, Bénéficiaire ou Audité, les Informations Confidentielles comprennent (sans s'y limiter) tous les codes sources des logiciels, la documentation, la conception des produits et l'architecture auxquels CYBERWINGS peut avoir accès au cours de l'exécution des Prestations.

Spécifiquement pour CYBERWINGS, les Informations Confidentielles comprennent (sans s'y limiter) le savoir-faire, les méthodologies, les algorithmes, les outils, les techniques, les rapports et les analyses liés aux Prestations.

Les informations détaillées dans ce Contrat, ses annexes et les Propositions associées revêtent une valeur commerciale et sont déclarées secrètes au sens de la loi 2018-670 relative à la protection du secret des affaires.

Chaque Partie s'engage à :

- i. maintenir la stricte confidentialité des Informations Confidentielles de l'autre Partie et prendre toutes les mesures raisonnables pour les protéger, en faisant preuve du même degré de diligence que pour ses propres Informations Confidentielles, mais en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable ;
- ii. Ne pas divulguer ou permettre l'accès à toute Information Confidentielle à un tiers sans l'accord écrit préalable de la Partie divulgatrice, sauf à ceux de ses employés, agents, sous-traitants ou conseillers qui doivent en avoir connaissance et après signature par ledit employé, agents, sous-traitants ou conseillers d'un accord de confidentialité similaire.
- iii. Ne pas utiliser les Informations Confidentielles à d'autres fins que la réalisation des Prestations prévus par le présent Contrat, sauf autorisation écrite expresse de la Partie divulgatrice.
- iv. Veiller à ce que les tiers (y compris les sous-traitants et les consultants) ayant accès aux Informations Confidentielles soient liés par des obligations de confidentialité au moins aussi restrictives que celles contenues dans le présent Contrat.

À ce titre, le Client s'engage tant en son nom qu'en celui du Bénéficiaire ou Audité.

Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations qui :

- i. qui sont ou deviennent accessibles au public sans violation du présent Contrat par la Partie destinataire ;
- ii. étaient déjà légalement connues de la Partie destinataire avant leur divulgation par la Partie divulgatrice ;
- iii. sont légalement reçues d'un tiers sans violation d'une obligation de confidentialité ;
- iv. sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utiliser les Informations Confidentielles de la Partie divulgatrice ou s'y référer ;
- v. doivent être divulguées en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une décision de justice, à condition que la Partie destinataire en informe rapidement la Partie divulgatrice afin de lui permettre de rechercher une solution protectrice.

Les obligations de confidentialité resteront en vigueur pendant une période de cinq (5) ans à compter de la résiliation ou de l'expiration du présent Contrat, ou pendant toute période plus longue requise par la loi ou la réglementation applicable. Toutefois, en ce qui concerne les éléments relevant du secret des affaires ou les méthodologies et procédés de CYBERWINGS, les obligations de confidentialité subsistent aussi longtemps que ces informations relèvent du secret des affaires en vertu de la loi applicable.

Lors de la cessation du présent Contrat, quel qu'en soit le motif et sans qu'il soit besoin d'une démarche ou mise en demeure préalable, chacune des Parties s'engage à restituer à l'autre Partie tous biens ou documents, en originaux ou en copies, appartenant à celle-ci, susceptibles d'être en sa possession ou sous son contrôle. Chaque Partie devra certifier par écrit à l'autre Partie dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception d'une demande écrite de l'autre Partie, qu'elle a procédé à cette restitution/destruction, sous réserve des obligations légales de conservation. Nonobstant ce qui précède, la Partie destinataire peut conserver une copie des Informations confidentielles si la loi ou la conformité réglementaire l'exige, à condition que cette copie reste soumise aux obligations de confidentialité des présentes et, le cas échéant, au référentiel PASSI si applicable.

ARTICLE 10 : DONNÉES PERSONNELLES

L'exécution des présentes Conditions Générales ainsi que toutes mesures précontractuelles à celles-ci, nécessite la fourniture de données à caractère personnel concernant le Client, Bénéficiaire ou Audité à CYBERWINGS, qui seront traitées conformément à son Manuel SMSN.

Si la fourniture des Prestations implique le traitement de toute donnée à caractère personnel par CYBERWINGS en qualité de sous-traitant, CYBERWINGS et le Client conviennent de conclure un accord de traitement des données (DPA), en conformité avec les lois applicables en matière de protection des données.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1. Indépendance des Parties

CYBERWINGS et le Client exercent leur activité respective en qualité de professionnels indépendants et n'ont aucun pouvoir pour agir au nom et pour le compte de l'autre Partie. Chacune des Parties s'acquittera personnellement de l'intégralité des charges sociales, fiscales ou de toute autre nature, liées à l'exécution du Contrat et lui incombant.

Dans le cadre du présent Contrat, CYBERWINGS agira en qualité de prestataire indépendant et n'étant pas mandataire du Client, n'aura pas le pouvoir de contracter en son nom, ni pour son compte ou de l'engager de quelque manière que ce soit.

Les Parties déclarent qu'elles n'entendent pas constituer dans le cadre du présent Contrat, une société ou une entité juridique quelconque et que toute forme « d'affectio societatis », comme tout partage de résultats sont formellement exclus.

CYBERWINGS communiquera sur demande écrite du Client les documents exigés par l'article L.8222-1 du Code du travail.

11.2. Politique anti-corruption

Les Parties attestent ne pas avoir offert ou promis d'offrir, donné, autorisé, sollicité ou accepté tout avantage indu de quelle que sorte que ce soit en vue de la conclusion du présent Contrat, et ont pris toutes les mesures raisonnables pour empêcher que ses sous-traitants, fournisseurs, tiers, intermédiaires, sous son contrôle, en fasse de même. En outre les Parties s'y engagent pendant toute la durée du Contrat tant pour elle-même que ses sous-traitants, fournisseurs, tiers, intermédiaires, sous son contrôle.

Les Parties s'engagent pendant toute la durée de leurs relations et à l'issue, à respecter, ainsi que, dans la mesure du possible, leurs sous-traitants fournisseurs, tiers, intermédiaires, sous leur contrôle respectif, les législations en vigueur et à mettre en place les moyens humains et matériels nécessaire à la prévention des conflits d'intérêts et toute forme de corruption et trafic d'influence.

Si une Partie démontre de manière étayée que l'autre Partie n'a pas respecté ses engagements au titre du présent article, elle le lui notifiera et cette dernière devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'y remédier sous un délai raisonnable. A défaut la Partie pourra résilier le Contrat, sans préjudice de toute action en dommage et intérêts

11.3. Cession

Aucune des Parties ne peut céder ou transférer ses droits ou obligations en vertu du présent Contrat, que ce soit par vente, fusion, scission, ou toute autre forme de transfert, sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie. Toute cession ou transfert effectué sans ce consentement sera nul et non avenu. Si une cession est autorisée, la Partie cédante garantit que le cessionnaire se conformera pleinement aux termes du présent Contrat.

11.4. Non-sollicitation

Pendant toute la durée du Contrat et pendant une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de sa cessation, pour quelque cause que ce soit, le Client s'interdit (tant pour son compte que celui du Bénéficiaire et Audité si applicable) de solliciter, débaucher, recruter directement ou indirectement, ou faire intervenir hors du cadre du Contrat, tout salarié, consultant indépendant, sous-traitant ou expert mobilisé par CYBERWINGS dans le cadre des Prestations, dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du Contrat, sauf accord écrit préalable de CYBERWINGS.

En cas d'infraction à la présente interdiction, le Client sera tenu de payer immédiatement à CYBERWINGS, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire proportionnelle à la rémunération payée par CYBERWINGS à la personne concernée pendant les 12 derniers mois, à savoir un montant égal à 12 fois le dernier salaire brut

mensuel ou à douze (12) mois de chiffre d'affaires moyen facturé au titre de son intervention si elle intervient en qualité d'indépendant, majorée de tous les frais de recrutement d'un remplaçant.

11.5. Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des clauses du Contrat s'avérait nulle ou inapplicable en vertu d'une loi ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou autorité compétente, les Parties conviennent expressément que le présent Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause précitée et qu'elles s'efforceront de remplacer ladite clause par des dispositions équivalentes et conformes à la loi.

11.6. Absence de renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par l'autre Partie d'une disposition ou condition quelconque du Contrat ne sera pas réputé constituer une renonciation définitive à cette disposition ou condition.

11.7. Notifications

Toute notification au titre du Contrat (réserves, réclamations, demandes, mises en demeure, suspension, résiliation) sera effectuée par écrit. Sauf stipulation contraire, elle sera valablement effectuée par courriel aux adresses figurant dans la Commande avec accusé de réception ou réponse de l'autre Partie, ou lorsque cela est expressément exigé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux sièges sociaux des Parties. Chaque Partie s'engage à informer l'autre sans délai de toute modification de ses coordonnées.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

12.1. Droit applicable

La formation du présent Contrat, son exécution, sa résiliation et l'interprétation de ses stipulations sont soumises à la loi française.

12.2. Processus de traitement des réclamations

En cas de litige, différend ou désaccord susceptible de survenir entre CYBERWINGS et le Client, en relation avec la formation, la validité, l'exécution, l'interprétation ou la résiliation du Contrat, les Parties s'efforceront de le résoudre de manière amiable, sauf en cas d'urgence.

En particulier, le Client pourra adresser toute réclamation à CYBERWINGS à l'adresse qualite@cyberwings.fr.

Concernant une Prestation Qualifiée, CYBERWINGS s'engage à traiter les réclamations sous un mois maximum (ce délai étant porté à trois mois pour des demandes complexes, à condition d'avoir justifié de la complexité sous un mois), hors délai d'attente de réponse de la part du Client. En cas d'absence de réponse du Client pendant plus d'un mois, la réclamation est clôturée et le Client est informé.

Conformément au référentiel PASSI, CYBERWINGS enregistre et traite les réclamations déposées par les commanditaires, bénéficiaires et, plus généralement, tout tiers, et informe sans délai l'ANSSI de toute réclamation relative à une Prestation Qualifiée ainsi que du traitement de celle-ci.

12.3. Juridiction compétente

À défaut de règlement amiable dans un délai d'un mois à compter de la notification par l'une des Parties d'un différend, le litige pourra être soumis au Tribunal des activités économiques de Marseille.

ARTICLE 13 : SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil, les Parties ont convenu de signer le présent Contrat par voie électronique, au moyen de l'apposition d'une signature électronique générée par la société Yousign.

Chacune des Parties reconnaît et accepte que la signature électronique du Contrat (i) permet d'en garantir l'intégrité et d'identifier valablement les Parties et (ii) consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification au sens de l'article 1367 du Code civil et permet en conséquence de garantir son lien avec le Contrat auquel elle est attachée. Chacune des Parties reconnaît et accepte expressément que le Contrat signé au moyen de ce procédé de signature électronique :

- Est établi en un seul exemplaire numérique, l'exigence d'une pluralité d'originaux étant réputée satisfaite lorsque le contrat est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que le procédé permet à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès ;
- A la même valeur probatoire qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier ;
- Pourra valablement être opposé aux Parties afin de solliciter son exécution et le respect de ses stipulations.